

## La statistique dans la cité n° 46-47 - novembre 2025

### Sommaire du n°46-47 – novembre 2025

#### Éditorial

#### Feuilletons :

- *Le point sur l'affaire Georgiou : la fin du cauchemar ?*
- *Le système statistique fédéral des États-Unis est en grave danger*

#### Vie des institutions :

- *L'Insee et les services statistiques ministériels se dotent d'un visuel commun*

#### Méthodes :

- *Les déserts médicaux en France*

#### Outils :

- *Un recensement exceptionnel à Mayotte*

#### Anniversaire :

- *Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne a 20 ans*

#### Nous avons lu ...

#### Annonces

#### Vie du groupe

**La rédaction de *La statistique dans la cité* n'a pas été en mesure de faire paraître son n° 46 à la mi-octobre comme prévu. Cette livraison est donc un « numéro double » (46-47). Le prochain numéro (48) paraîtra à la mi-février 2026. Nous demandons à nos lecteurs de nous excuser pour ce contre-temps.**

**Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))**

### Éditorial

Le journal *Le Monde* daté du 12 septembre dernier publie un entretien avec Didier-Roland Tabuteau, vice-président<sup>(1)</sup> du Conseil d'État, à l'occasion de sa rentrée solennelle au Palais-Royal. M. Tabuteau y plaideait pour une action publique inscrite dans le « temps long » ; au cours de cet entretien, il déclarait notamment que la science et le droit sont deux piliers de la démocratie ; citons notamment les extraits suivants de l'entretien : « *Je voudrais insister sur un point fondamental : la science et le droit sont deux piliers de la démocratie. La science est le remède contre l'illusion, la possibilité de trancher des controverses pour faire avancer la vérité. Et le droit a pour fonction de préserver de la violence en fixant les règles de la vie en société et en les faisant respecter. D'ailleurs, je constate que ceux qui mettent en cause la science sont souvent les mêmes qui remettent en question le droit. (...) Notre constat est qu'il faut plus de scientifiques, d'expertise et de débats non pour préempter la décision, qui reste politique, mais pour éclairer les citoyens. Avant d'avancer dans une direction précise, les décideurs publics doivent avoir le réflexe de regarder quel est l'état de la science.* ».

Cette analyse particulièrement pertinente s'applique tout à fait à la statistique et rejoint le slogan de notre groupe « *La statistique éclaire-t-elle les problèmes de société ?* ».

En contrepoint de l'alerte lancée par Didier-Roland Tabuteau, une des sessions des [Journées de l'Economie](#) tenues à Lyon du 4 au 6 novembre avait précisément pour thème « [Remettre la science au cœur du débat public : qu'est ce qui fait vérité dans les débats aujourd'hui ?](#) ». Comment

reconnaître un expert et quelle place peut-il avoir dans le débat démocratique ? Comment redonner confiance en la parole des experts ? Alors que la science est malmenée dans de nombreux pays et qu'une défiance globale des citoyens s'installe, Agnès Buzyn, Philippe Aghion, Gloria Origgi et Jean-Luc Tavernier ont tenté de répondre à ces questions et ont souligné l'importance de la place de la science dans une société démocratique. Jean-Luc Tavernier a notamment insisté sur l'importance de la communication au-delà de la seule diffusion des chiffres produits par la statistique publique et sur la conduite à tenir lorsque ces chiffres s'écartent du ressenti.

Les deux premiers articles de ce numéro de *La Statistique dans la cité* illustrent à leur façon certains aspects de ce défi ; l'un fait le point sur le harcèlement juridique qu'Andreas Georgiou, président de l'office statistique grec, Elstat, de 2010 à 2015, subit depuis maintenant plus de onze ans ; l'autre concerne les dangers qu'affronte actuellement le système statistique fédéral américain.

Nous rappelons que la totalité des numéros passés de *La statistique dans la cité* sont accessibles [en cliquant ici](#). Et comme d'habitude, nous souhaitons que nos lecteurs nous fassent part de leurs réactions et de leurs commentaires sur nos activités et en particulier sur cette infolettre en nous écrivant à l'adresse [sep@sfds.asso.fr](mailto:sep@sfds.asso.fr).

(1) *Le Vice-président du Conseil d'Etat est en fait le président de cette institution. Maintenue jusqu'à aujourd'hui, l'appellation de Vice-président est l'héritière de l'histoire : sous l'Ancien Régime, le Conseil était présidé par le Roi ; sous la IIIe République, le Vice-président présidait le Conseil en l'absence du garde des Sceaux ; et sous la IVe République, il le présidait en l'absence du Président du Conseil des Ministres.*

## Feuilletons

### **Le point sur l'affaire Georgiou : la fin du cauchemar ?**

*La statistique dans la cité* a fait régulièrement le point<sup>(2)</sup> sur le feuilleton juridique et le harcèlement qu'Andreas Georgiou, président de l'office statistique grec, Elstat, de 2010 à 2015, subit depuis maintenant plus de onze ans.

Dans notre numéro 34 (avril 2023), nous avions informé nos lecteurs que la CEDH<sup>(3)</sup> (la Cour européenne des droits de l'homme) avait estimé dans son arrêt du 14 mars 2023 que les droits à une défense équitable d'Andréas Georgiou avaient été complètement ignorés lors de sa condamnation pour « violation du devoir ». Rappelons que les tribunaux grecs lui avaient reproché d'avoir transmis à Eurostat les statistiques de l'année 2009 sans avoir demandé l'aval du conseil d'administration d'Elstat alors que le code de bonnes pratiques de la statistique européenne confie aux responsables de l'office statistique « *la responsabilité exclusive du choix des méthodes, normes et procédures statistiques, du contenu et du moment des publications statistiques* ». Sa demande à la Cour suprême grecque de poser une question préjudicelle à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour que cette dernière dise si sa conduite avait été conforme au code de bonnes pratiques de la statistique européenne lui avait été refusée.

Dans notre numéro 40 (juin 2024), nous avions indiqué que le gouvernement grec avait renoncé à faire appel de cette décision de la CEDH, et que, suite à ce retrait, la Cour suprême grecque s'était réunie le 17 mai 2024 afin de demander à son instance d'appel de se prononcer à nouveau sur les charges retenues contre Andreas Georgiou. L'audience devant la Cour suprême relative à ce recours s'est tenue le 19 septembre 2025, soit exactement quatorze ans jour pour jour après le début des poursuites judiciaires engagées contre lui, le 19 septembre 2011. Lors de cette audience, le procureur général adjoint de la Cour suprême a proposé l'annulation de sa condamnation et l'arrêt de toute poursuite judiciaire à son encontre dans cette dernière affaire en cours. La Cour suprême doit désormais statuer, ce qui peut encore prendre plusieurs mois. On peut raisonnablement espérer qu'elle va suivre les réquisitions de son procureur général adjoint et qu'elle mettra ainsi un terme définitif à toute poursuite judiciaire. Cela enverrait un signal fort aux statisticiens et aux responsables politiques, en Grèce et ailleurs, quant au respect du principe déontologique d'indépendance professionnelle des statisticiens.

(2) Voir les numéros 6 (octobre 2017), 10 (juin 2018), 11 (octobre 2018), 14 (avril 2019), 17 (décembre 2019), 24 (avril 2021) 26 (octobre 2021), 27 (décembre 2021), 33 (février 2023), 34 (avril 2023) et 40 (juin 2024). Ces numéros sont accessibles dans les [pages du groupe Statistique et enjeux publics](#) sur le site de la SFds.

(3) La Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction du Conseil de l'Europe chargée de

*veiller au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les 47 États qui l'ont ratifiée. Elle ne doit pas être confondue avec la Cour de justice de l'Union européenne qui siège à Luxembourg.*

### **Le système statistique fédéral des États-Unis est en grave danger**

*La Statistique dans la cité donne régulièrement des informations<sup>(4)</sup> sur les énormes dangers qu'affronte actuellement le système statistique fédéral américain. Depuis quelques mois, nous devons constater que la statistique n'est pas épargnée par l'incertitude géopolitique mondiale et ses conséquences néfastes sur la production de connaissances. La crise n'est certes pas nouvelle, mais elle s'est considérablement aggravée depuis l'installation en janvier d'une nouvelle administration à la Maison Blanche. La qualité et la fiabilité des informations économiques, sociales et environnementales en pâtit et, du fait du poids des États-Unis dans l'économie mondiale, les conséquences pourraient être très importantes pour l'ensemble des pays de la planète.*

Toutes les façons de déstabiliser les agences statistiques américaines sont systématiquement utilisées depuis janvier dernier : réduction, et parfois suppression, des ressources humaines et financières de ces agences ; limogeages injustifiés de leurs dirigeants ; dénigrement des informations qu'elles publient ; prises de décisions contraires aux bonnes pratiques ; etc. Nous allons donner quelques exemples pour illustrer cette situation.

Les crédits et les postes dont disposent les différentes agences ont été réduits ou supprimés, suite notamment aux interventions du DOGE (Department of Government Efficiency) que pilotait Elon Musk : licenciements d'employés en période d'essai, offres de départ anticipé, départs à la retraite anticipés, ... Le 24 février dernier, pratiquement tous les contrats de personnel du service statistique du département de l'éducation, le National Center for Education Statistics (NCES), le service statistique du ministère de l'éducation (Department of Education), ont été résiliés. L'Office of Research, Evaluation, and Statistics (ORES) du département de la sécurité sociale a vu ses effectifs réduits de moitié en passant de 80 à 40 personnes. Le Bureau d'analyse économique (BEA) et le Bureau of Labor Statistics (BLS) ont perdu au moins 10 % de leurs effectifs. L'importante réduction du budget du Census a conduit à réduire le nombre de personnes interrogées dans la très importante *American Community Survey*. La réduction des financements à long terme menace par ailleurs la préparation du recensement décennal de 2030, ce qui pourrait contraindre à annuler certains de ses tests, en particulier ceux visant à améliorer la collecte dans les communautés hispanophones, les zones rurales et les réserves autochtones.

Par ailleurs, le Président Trump préfère éliminer le messager porteur de mauvaises nouvelles : le 24 février, la commissaire du NCES, Peggy Carr, a été mise en congé administratif ; plus récemment, le 1er août, Erika McEntarfer, commissaire du BLS, a été purement et simplement limogée, suite à la publication d'une note montrant une fragilisation croissante de l'économie et de la situation sociale. Aucune justification sérieuse de cette décision n'a été avancée par le Président Trump qui a simplement affirmé que le dernier rapport sur l'emploi du BLS publié quelques heures avant sa décision, avait été sciemment truqué pour nuire à sa politique<sup>(5)</sup>. Dans un premier temps, il avait annoncé qu'il proposait la nomination à la tête du BLS d'Erwin J. Antoni<sup>(6)</sup>, le chef économiste de l'Heritage Foundation, à l'origine du très controversé *Project 2025*<sup>(7)</sup>. Devant la levée de boucliers menaçant l'approbation par le Sénat de cette nomination, le Président Trump a annulé sa décision et à ce jour n'a nommé aucun nouveau candidat.

Un nombre important de comités consultatifs ont été supprimés, par exemple le Comité consultatif fédéral des statistiques économiques, le Comité consultatif du BEA, le Comité consultatif scientifique du recensement, le Comité consultatif national et le Comité consultatif du recensement de 2030 ont été dissous le 4 mars ; le Comité consultatif des utilisateurs de données et le Comité consultatif technique du BLS ont été dissous le 19 mars. Sont ainsi éliminés des outils importants de dialogue entre les producteurs de statistique et leurs utilisateurs.

L'un des centaines de décrets (« executive orders ») signés par le Président Trump immédiatement après son investiture a consisté à révoquer une décision de l'administration Biden qui avait confirmé la pratique consistante, depuis le tout premier recensement en 1790, à inclure dans les résultats le nombre total de personnes résidant dans chaque État, conformément d'ailleurs à l'article 1er de la Constitution et aux recommandations internationales. Ce décret a cependant été annulé par des juges fédéraux car il est contraire au 14e amendement qui prévoit que le nombre de représentants et le nombre de votes au collège électoral seront répartis entre les divers États proportionnellement à leur population respective, calculée « en comptant **tous les habitants** de chaque État ».

Le système statistique américain est très décentralisé ; certaines de ses agences sont mondialement connues et concentrent la plupart des attaques de l'administration Trump, comme le Census Bureau ou le Bureau of Economic Analysis (BEA) qui dépendent du département du Commerce, ou encore le Bureau of Labor Statistics (BLS) qui dépend du département du travail. Mais il existe des dizaines d'autres agences et c'est bien l'ensemble du système d'information qui est aujourd'hui menacé. La coordination de cet ensemble est très faible, ce qui contribue à fragiliser le système statistique américain dans les circonstances actuelles : elle est assurée par une petite équipe d'une demi-douzaine de personnes rattachées à l'Office of Management and Budget qui dépend directement de la Maison Blanche.

La communauté statistique internationale ne peut que dénoncer cette déconstruction, hélas, systématique d'un des meilleurs appareils statistiques au monde. *La Statistique dans la cité* continuera à donner régulièrement des informations sur ces attaques contraires aux Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés à l'unanimité par L'Assemblée Générale des Nations-Unies.

(4) Cf. notamment les trois derniers numéros 43, 44 et 45, accessibles sur les [pages du Groupe dans le site de la SFds](#). Le Groupe a également rédigé l'article paru à ce sujet dans le [numéro 7 de MediaStat](#) posté en septembre dernier sur le site de la SFds.

(5) Il est vrai que les révisions des principales statistiques régulièrement produites par le BLS (indice des prix à la consommation, marché de l'emploi) avaient été plus nombreuses et plus importantes que d'habitude, précisément en raison des importantes réductions d'effectifs.

(6) Dans un tweet posté sur son réseau Truth Social, le Président Trump écrit « Our Economy is booming, and E.J. will ensure that the Numbers released are HONEST and ACCURATE. ... I know E.J. Antoni will do an incredible job in this new role. ».

(7) L'Heritage Foundation – traditionnellement considérée comme un groupe de réflexion conservateur mais qui, ces dernières années, a pris un tournant de plus en plus radical – a présenté, en 2023, son Project 2025, qui consiste en 900 pages de recommandations visant à renforcer le pouvoir présidentiel et à réduire l'autonomie des contre-pouvoirs institutionnels – notamment le Congrès, la « bureaucratie » fédérale et certaines instances judiciaires.

## Vie des institutions

### L'Insee et les services statistiques ministériels se dotent d'un visuel commun

Ce visuel commun a été présenté dans un [blog de l'Insee du 3 septembre 2025](#). Cette nouvelle identité visuelle harmonisée permet de mieux représenter l'ensemble du service statistique public (SSP) français. Le visuel commun à toutes les entités composant le SSP inscrit un histogramme qui symbolise à la fois la rigueur des chiffres, leur pertinence et leur impartialité, dans une forme qui évoque une bulle de dialogue, laquelle traduit la volonté de transparence, d'ouverture et de collaboration des statisticiens publics. Le précédent logo de l'Insee est abandonné mais sa signature, « Mesurer pour comprendre », est conservé. Et désormais, chacun des seize services statistiques ministériels (SSM) souligne son appartenance au SSP par un logo commun et par une signature qui décrit son domaine de compétence.

L'article du blog rappelle que la [loi 51-711 du 7 juin 1951](#) modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques a établi le cadre juridique des statistiques publiques en France, définissant les missions de l'Insee et des services statistiques ministériels. Le SSP a évolué au cours des décennies, et l'article décrit l'organisation du réseau actuel constitué de l'Insee et des SSM qui partagent des missions, des valeurs et des méthodes communes, visant à rendre les données statistiques accessibles et faciles à lire et à comprendre. C'est aussi un objectif partagé : permettre à chacun de prendre des décisions éclairées et d'être acteur de la démocratie.

Le SSP français se reconnaît dans un ensemble de six valeurs établi par des statisticiens de différents pays dont la France, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies : la collaboration, la pertinence, l'indépendance, la transparence, l'impartialité, la confidentialité. Le SSP a notamment officialisé en 2022 un cadre de référence pour le processus de diffusion de publications statistiques qui s'appuie sur les normes et codes internationaux (indépendance professionnelle, transparence et impartialité).

Au-delà du service statistique public, l'article rappelle également que l'ensemble de la statistique va bien au-delà de la seule production de l'Insee et des SSM. En effet, si les SSM et l'Insee peuvent exercer d'autres missions que leurs missions statistiques, par exemple la gestion de répertoires

administratifs, par ailleurs, le SSP n'a pas le monopole de la production de statistiques publiques, et un certain nombre d'autres organismes (la Banque de France, les Urssaf, France Travail, les fédérations professionnelles, etc.) produisent des données qui peuvent être labellisées ou reconnues d'intérêt général par [\*\*l'Autorité de la statistique publique\*\*](#) (ASP) et contribuent à la statistique publique.

## **Méthodes**

### **Les déserts médicaux en France**

L'expression 'déserts médicaux' désigne les territoires les plus concernés par les difficultés et les délais d'attente pour l'accès aux médecins généralistes, mais aussi aux urgences hospitalières, aux dentistes, aux pharmacies et aux spécialistes. Vivement ressenties et dénoncées par les usagers et la presse, illustrées par une foule d'exemples et de statistiques, ces inégalités restent difficiles à mesurer. On peut mentionner la part des personnes en affection de longue durée sans médecin traitant ou les délais pour obtenir un rendez-vous. Le ratio le plus souvent cité - de 30 % de la population vivant dans ces déserts médicaux – combine un indicateur d'accessibilité des médecins généralistes ([APL](#)) et les temps d'accès aux services d'urgence. Les scores les plus bas s'observent dans des zones rurales. Le chiffrage dépend toutefois des pondérations et du seuil choisis.

Le manque de médecins et leur répartition inégale affectent aujourd'hui toute l'Europe. L'évolution a été aggravée en France par un pilotage hasardeux des études médicales, avec un fort « creux » dans la formation des médecins à partir des années 70 jusqu'au début des années 2000<sup>(9)</sup> : le numerus clausus (la sélection en fin de première année) a été fortement resserré. On peut y voir une erreur stratégique des pouvoirs publics et des économistes de la santé qui, pour contenir la hausse des dépenses de soins, ont cru bon de limiter drastiquement le nombre de médecins (cf. la théorie dite de la demande induite par l'offre) ... ce qui rejoignait le souci des syndicats professionnels de limiter la concurrence.

Les causes évoquées sont multiples toutefois. A la pénurie se sont ajoutés des changements démographiques et de comportement : les jeunes médecins, hommes et femmes, aspirent à un mode de vie plus urbain et à des horaires moins contraints ; ils préfèrent l'exercice en groupe ou le salariat. Ainsi, dans les campagnes dépeuplées et les banlieues difficiles, les « vieux » médecins et dentistes ne sont pas remplacés, et là où les généralistes n'assurent plus la permanence des soins (nuits, WE, consultations sans RV), la demande se reporte sur des urgences hospitalières qui se trouvent débordées.

Des solutions à long et à court terme sont proposées ou ont commencé à être mises en œuvre. L'augmentation du nombre des étudiants en médecine est acquise mais sera longue à produire un effet en raison de la durée des études de médecine et elle n'apporte pas directement de solution aux inégalités spatiales. Il en va de même pour l'implantation de facultés de médecine dans d'autres villes près desquelles les jeunes médecins seront disposés à s'installer (cf. l'exemple du nouveau CHU d'Orléans). Des pré-salaires pour les étudiants en médecine volontaires, en contrepartie d'une installation ultérieure dans une zone sous-dotée, seraient également longs à avoir un effet, pour un effectif incertain. Une obligation pour les généralistes à diplôme étranger de s'installer dans les zones sous-dotées est sans doute faisable mais ne concernerait qu'un petit nombre de médecins chaque année.

A plus court terme, les autres solutions sont à évaluer en termes d'efficacité, de coût et de faisabilité au vu des expériences françaises et étrangères. Elles posent aussi des questions de légitimité selon le degré de contraintes à l'installation notamment pour les médecins. Parmi les aides financières et autres dispositifs incitatifs, les subventions à l'équipement et au fonctionnement de maisons de santé dans les zones sous-dotées se sont avérées efficaces mais plutôt dans les zones péri-urbaines que rurales.

Un redécoupage des compétences entre les professions de santé (comme la prescription et injection de certains vaccins par les pharmaciens ou les « pratiques avancées » des infirmières), libère du temps médical et a été abondamment testé à l'étranger. La télémédecine peut aussi constituer une solution utile dans certains cas.

Quant à une régulation de l'installation des médecins, deux propositions de loi sont aujourd'hui en concurrence : l'une est inspirée du zonage appliqué aux infirmières depuis 2012 (installation dans les zones surdotées limitée au seul remplacement des départs, avec des aides aux installations dans les zones classées en sous-dotées et très sous-dotées), ce qui a assez bien marché avec les infirmières ;

l'autre exigerait que les médecins des zones surdotées exercent aussi quelques jours par mois dans une zone sous-dotée. Les médecins doutent de la faisabilité des journées de renfort et font valoir qu'ils ont déjà beaucoup travaillé dans les hôpitaux pour des salaires faibles pendant leur formation et que leur situation n'est donc pas identique à celle des professeurs ou des infirmières.

En bref, il y a matière à négociation et il n'y a pas de solution unique ni indolore ni immédiate. Les perspectives de coordination au sein des équipes de soins, pour les patients atteints de maladies chroniques, reposant sur le traitement des données médicales par l'intelligence artificielle, finira aussi par libérer du temps médical : la France est parmi les pays les plus avancés à cet égard mais nous n'en sommes pas encore là.

(8) *Cet article est un compte-rendu du Café de la statistique qui a eu lieu le 20 mai dernier. Il a été introduit par Guillaume Chevillard, géographe, chercheur à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes). Comme pour tous les Cafés, son introduction peut être visionnée sur les [pages du Groupe dans le site de la SFds](#).*

(9) *De près de 8600 admis en médecine en 1975 on est descendu jusqu'à à 3500 en 1992. Il a fallu attendre 2007 pour remonter à 7000, puis 2019 pour dépasser 9000 !*

## Outils

### **Un recensement exceptionnel à Mayotte**

*La Statistique dans la cité* s'est déjà fait l'écho des controverses sur le chiffre de la population de Mayotte. Dans le n°40 (juin 2024) nous évoquions l'opposition entre la mesure faite par l'Insee (320 601 habitants au 1er janvier 2024) et le « ressenti » de Marine Le Pen « probablement plus du double ». Nous étions revenus sur le sujet dans le n°43 (février 2025) à la suite des déclarations du Premier ministre lui-même (à l'époque, François Bayrou) qui avait affirmé lors de sa visite dans l'archipel que « pour l'instant, il n'y a pas de recensement fiable à Mayotte » tandis que le ministre des outre-mer (à l'époque, Manuel Valls) avait évoqué lui aussi le 13 janvier 2025 « sans doute » le chiffre de 500 000 habitants devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Pour en avoir le cœur net, le gouvernement a décidé, par un décret du 28 août 2025 qu'« il sera procédé en 2025 à une enquête de recensement de la population sur le territoire de Mayotte. Les opérations de collecte des informations nécessaires à ce recensement se dérouleront du 27 novembre 2025 au 10 janvier 2026. ».

Il s'agira d'un recensement selon la méthode « traditionnelle », en vigueur en métropole jusqu'en 1999 et à Mayotte jusqu'en 2017. Depuis 2021, sur l'insistance des élus mahorais, qui souhaitaient qu'en toutes circonstances, Mayotte soit traitée comme les autres départements, la procédure de « recensement rénové » a été mise en œuvre à Mayotte. Dans ce type de recensement, pour les grandes communes (10 000 habitants ou plus), les informations ne sont recueillies que pour un échantillon de la population (8% chaque année, soit 40% à la fin d'un cycle de cinq ans). Cette méthode, qui suppose l'établissement préalable d'une base de logements, n'est pas bien adaptée au cas de Mayotte où 39% des adresses sont de l'habitat précaire. Selon l'Insee, cette situation est susceptible d'affecter sensiblement les performances de cette méthodologie. De plus, la collecte a évidemment été fortement perturbée par le cyclone Chido, qui s'est abattu sur l'archipel en décembre 2024. Pour produire des chiffres, cette méthode de recensement nécessite que soit achevé un cycle de cinq ans : elle ne produira donc ses premiers résultats que fin 2025, ce qui laisse envisager un conflit avec ceux qui produira le recensement de fin d'année. Un budget de quatre millions d'euros a été affecté à cette opération.

## Anniversaire

### **Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne a 20 ans**

Les 6 et 7 novembre 2025, l'ensemble des membres du système statistique européen (Eurostat et les autorités statistiques nationales des États membres de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE<sup>(10)</sup>), mais aussi le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS), le comité consultatif européen de la statistique (ESAC) et la direction générale des statistiques de la Banque centrale européenne – ont célébré le vingtième anniversaire du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne lors d'une cérémonie organisée au bâtiment Berlaymont de la Commission européenne à Bruxelles. Les participants ont dressé le bilan de deux décennies de réalisations et examiné comment le Code continuera d'orienter

les statistiques officielles européennes dans un contexte de données en constante évolution.

Adopté par le Comité du Système statistique européen le 24 février 2005, le Code énonce 16 principes relatifs à l'environnement institutionnel, aux processus statistiques et à la production de données statistiques. Ces principes garantissent l'indépendance professionnelle, l'objectivité, la fiabilité, la comparabilité et l'accès des statistiques officielles européennes à tous les utilisateurs.

La cérémonie d'anniversaire s'est ouverte le 6 novembre par un discours d'ouverture de Valdis Dombrovskis, commissaire à l'économie et à la productivité, à la mise en œuvre et à la simplification, également responsable d'Eurostat et des statistiques officielles européennes. Il a souligné qu'*« au cours des 20 dernières années, grâce au Code de bonnes pratiques et au mécanisme d'évaluation par les pairs du Système statistique européen (SSE), ce dernier est devenu une réussite européenne, respectée et admirée dans le monde entier »*. Son discours a été suivi d'une présentation introductory de la directrice générale d'Eurostat.

(10) Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

### **Nous avons lu ...**

***The Economist a publié le 15 août 2025 un article intitulé « Which are the deadliest European cities in a heatwave? »***

Quel est l'impact sur la mortalité des périodes de canicule telles que celles que nous avons connues cet été ? *The Economist* rend compte dans cet article de plusieurs études universitaires sur le sujet. Ainsi l'épisode de dix jours de chaleur extrême, débuté le 23 juin 2025, aurait causé environ 2 300 décès dans douze grandes villes européennes. Le réchauffement climatique, qui a accru cette canicule de 1°C à 4°C, serait responsable d'environ deux tiers de ces morts.

Les citadins européens sont particulièrement vulnérables. L'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. À température égale, la hausse du risque de mortalité est beaucoup plus forte en Europe qu'en Amérique ou en Asie. À Turin, par exemple, la probabilité de décès a augmenté de plus de 50 % lors des journées les plus chaudes contre 14 % à Toronto.

Paradoxalement, la diminution de la pollution atmosphérique aggrave les choses. Mais le manque de climatisation joue un rôle majeur : seuls 5 % des foyers britanniques, 20 % des néerlandais et 49 % des italiens en disposent, contre plus de 90 % aux États-Unis et au Japon. En Espagne, la diffusion de la climatisation (de 5 % en 1991 à plus de 40 % aujourd'hui) s'est accompagnée d'une réduction de 30 à 60 % de la mortalité liée à la chaleur.

Les villes du sud de l'Europe s'en sortent le plus mal, mais Paris vient juste derrière. La mortalité y grimpe de 56 % lors des journées extrêmes, notamment à cause des matériaux urbains qui retiennent la chaleur.

***The Economist a publié le 11 septembre 2025 un article intitulé « Humanity will shrink, far sooner than you think »***

Pour un non-expert du domaine, les prévisions démographiques, telles que celles de l'ONU sur la population mondiale, semblent plus simples à réaliser que des projections économiques de court terme, sujettes à plus d'aléas. Après tout, tous les habitants de cette planète qui auront plus de 20 ans en 2046 sont déjà nés...

Dans cet article, *The Economist* souligne à quel point les prévisions démographiques mondiales dépendent en fait d'hypothèses fragiles sur l'évolution du taux de fécondité total (TFT). Ce dernier, indicateur du nombre moyen d'enfants par femme, baisse plus vite que ce qui était prévu.

Des écarts importants sont apparus entre les projections et la réalité : en Turquie, le TFT est tombé à 1,48, alors que l'ONU ne prévoyait pas un tel niveau avant 2100 ; en Thaïlande, il est de 1,0 au lieu de 1,2 ; en Colombie, de 1,2 contre 1,63 attendu. Même en Égypte, le seuil de 2 millions de naissances par an a été franchi près de 75 ans plus tôt qu'anticipé.

Or, les projections de population reposent sur des hypothèses de stabilisation rapide du TFT : les modèles de l'ONU prévoient que la fécondité américaine se figera à 1,6 enfant par femme, et que celle de la Corée du Sud, actuellement de 0,72, remontera lentement à 1,3 d'ici 2100.

L'article illustre la sensibilité des projections à ces hypothèses. L'ONU prévoit que le pic de population

mondiale sera de 10,3 milliards d'individus en 2084. Les simulations réalisées par *The Economist* conservent les hypothèses sur la stabilisation, voire l'augmentation dans les pays riches, du TFT, mais en repoussant dans le temps l'inversion de la tendance actuelle. Si la baisse actuelle du TFT se prolonge ne serait-ce qu'un an de plus, le pic démographique mondial surviendrait trois ans plus tôt et compterait 130 millions de personnes de moins. Si la baisse se poursuit dix ans avant stabilisation, la population mondiale culminerait en 2065, avec 750 millions d'habitants de moins que dans le scénario onusien.

### **L'OCDE publie un tableau de bord sur l'inégalité des sexes**

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de l'égalité salariale organisée par les Nations Unies et le Bureau International du Travail le 18 septembre 2025, l'OCDE a présenté un nouvel outil au service de l'effort mondial visant à réduire les inégalités entre les sexes : le Tableau de bord de l'OCDE sur les écarts entre les sexes ([OECD Dashboard on Gender Gaps](#)).

Trois agents de la division de la politique sociale de l'OCDE ont publié un [article](#) posté sur le site de l'OCDE ; cet article offre un aperçu des politiques et des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes dans les trente-huit pays de l'OCDE et dans cinq grands domaines politiques : éducation et compétences ; emploi et entreprenariat ; vie publique et outils pour la politique ; connaissances, technologies et ressources ; santé et bien-être. Des indicateurs ont été calculés pour chacun de ces domaines (douze au total). La France se situe dans la moyenne de l'OCDE pour la plupart de ces indicateurs.

Les auteurs de l'article soulignent que l'égalité des sexes est une valeur fondamentale et une priorité stratégique pour l'OCDE. Malgré les progrès réalisés au fil du temps, les inégalités entre les sexes persistent dans tous les pays membres. On constate une inquiétude croissante quant au retard scolaire des garçons, tandis que les femmes et les filles continuent de subir des désavantages dans de nombreux aspects de la vie sociale et économique. Les écarts persistants en matière d'éducation, d'emploi, d'entrepreneuriat et de vie publique entraînent également des occasions manquées en termes de participation à l'emploi, d'innovation et de croissance économique, ce qui affecte la prospérité générale des sociétés.

## **Annonces**

### **Disparition**

*La Statistique dans la cité* n'a pas coutume d'annoncer les décès de personnalités ayant joué un rôle important dans la statistique. Il a paru néanmoins important de rappeler le décès de Jean-Pierre Azéma survenu le 14 juillet dernier à l'âge de 87 ans. Jean-Pierre Azéma était un historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale et plus précisément du régime de Vichy et de la Résistance française. Il a été, avec Raymond Lévy-Bruhl et Béatrice Touchelay l'un des auteurs du [rapport de la mission d'analyse du système statistique français de 1940 à 1945](#), Les numéros 26 et 27 (octobre et décembre 2021) avaient évoqué ce rapport. Le journal *Le Monde* daté du 17 juillet a consacré une page à une nécrologie de Jean-Pierre Azéma.

### **Congrès, réunions, colloques et annonces diverses**

[L'Association de Comptabilité nationale](#) (ACN) tiendra son prochain colloque les **11 et 12 juin 2026** dans le bâtiment annexe de l'OCDE situé, 46 quai Alphonse Le Gallo à, Boulogne-Billancourt. Seront abordés pendant ce colloque un certain nombre de sujets d'actualité : Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies 2025 (SCN) et Système Européen de Comptes 2026 (SEC), comptes nationaux et dépenses militaires, mesure de l'intelligence artificielle, inclusion de la cryptomonnaie dans les comptes financiers, compte satellite de l'espace, inégalités devant l'inflation, etc. L'Insee a annoncé le lancement des travaux de la nouvelle base 2025, correspondant au SCN 2025 et au SEC 2026. Les multiples chantiers d'élaboration sont d'ores et déjà programmés au sein d'un calendrier détaillé. Elle est attendue pour mai 2025 ou mai 2026, en fonction du calendrier de l'adoption officielle du SEC 2026.

Le [14e Colloque Francophone International sur les Sondages](#), organisé par l'Université Bretagne Sud, se déroulera du **20 au 22 mai 2026**, sur le Campus de Kercado, dans les locaux de l'IUT de Vannes.

La [20e Conférence de l'Association Internationale pour la Statistique Officielle](#) (IAOS) se tiendra

à Vilnius en Lituanie du **12 au 14 mai 2026** sur le thème « Navigating the Data Revolution: Innovations and Impact in Modern Statistics ». Il est possible de proposer des séances de 90 minutes avant le 15 décembre 2025 et des contributions jusqu'au 19 janvier 2026 en consultant la [page d'appel aux papiers](#) sur le site de l'IAOS.

Le [\*\*Prix Jean-Claude Deville\*\*](#), porté par le groupe Enquêtes de la SFdS, vise à développer la recherche et l'innovation en matière de statistique d'enquête en distinguant un(e) statisticien(ne) ayant produit un article ou un rapport en lien avec les thématiques d'intérêt du groupe. Pour sa cinquième édition, il récompensera à nouveau un(e) jeune statisticien(ne), âgé(e) de 35 ans maximum, ayant produit un article dans une revue statistique pour ses qualités scientifiques et méthodologiques ainsi que ses aspects novateurs. L'article soumis par le (la) candidat(e) doit avoir été publié dans les deux années précédant la date limite de dépôt du dossier. Pour cette cinquième édition, le prix d'un **montant de 1 000 euros** sera remis lors du 14e Colloque francophone sur les Sondages annoncé ci-dessus. Les personnes souhaitant candidater doivent transmettre leur dossier incluant une courte note de présentation et l'article qu'elles ont publié à [PrixEnquetes@sfds.asso.fr](mailto:PrixEnquetes@sfds.asso.fr) avant le 14 décembre 2025.

## Vie du groupe

Pendant sa réunion du vendredi 20 juin 2025, le *Groupe Statistique et Enjeux publics* a élu son bureau pour la période 2025-2026. Antoine Moreau, Brigitte Belloc, Jean-Pierre Le Gléau et Erik Zolotoukhine ont été reconduits respectivement aux postes de président, secrétaire, trésorier et webmestre. Les autres membres du bureau sont Catherine Doz, François Guillaumat-Tailliet, Pierre-Yves Le Corre, André Loth ; Françoise Maurel et Marion Selz. Jean-Louis Bodin, non membre du bureau, a été reconduit dans sa fonction de rédacteur en chef de *La Statistique dans la Cité*.

Depuis la parution du précédent numéro de *La statistique dans la cité*, deux Cafés de la statistique ont été organisés au Café du Pont-Neuf, l'un le mardi 14 octobre (mesure de la biodiversité avec Béatrice Sédillot, cheffe du Service des données et études statistiques au ministère de la transition écologique, et Béatrice Michalland, sous-directrice de l'information environnementale dans ce service), et le 18 novembre 2025 (cartographie des risques naturels en France avec Charles Dumartinet, directeur actuariat & modélisation à la Caisse centrale de réassurance). **Les prochains cafés auront lieu le 9 décembre 2025** (le télétravail avec Jean-Claude Delgènes, économiste, président-fondateur de Technologia) **et le 13 janvier 2026** avec François Ecalle, président de l'association Fipeco et ancien rapporteur général du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

*Responsable de l'infolettre : Antoine Moreau, président du groupe SEP*

*Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin*

*Webmestre : Érik Zolotoukhine*